

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2015

Monsieur Louis Breton
Environnement Canada
801-1550, av. d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

323

DQ4

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 octobre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Deux espèces désignées menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* sont présentes dans le secteur du projet selon les inventaires effectués par le promoteur et pourraient y nicher, soit la paruline du Canada et l'engoulevent d'Amérique :
 - a. Les mesures d'atténuation prévues par le promoteur sont-elles suffisantes pour la préservation de ces espèces, tant en période de construction que d'exploitation?
 - b. S'agit-il d'espèces vulnérables à la mortalité par collision avec les éoliennes au cours de l'exploitation?
 - c. Le Ministère a-t-il des préoccupations pour d'autres espèces?
2. De façon générale, le promoteur considère que la zone d'étude ne représente pas un couloir migratoire ni une zone de repos majeure pour les oiseaux en migration, et qu'elle n'est pas utilisée par des espèces sensibles aux perturbations causées par les éoliennes (PR3.1, p. 141) :
 - a. Quel est l'avis du Ministère à cet égard? Est-il en accord avec l'évaluation du promoteur?
 - b. Le projet pourrait-il engendrer des effets cumulatifs sur la migration des oiseaux en considérant l'existence d'autres parcs éoliens dans la région?
3. Un statut d'espèce en voie de disparition a récemment été attribué par le gouvernement fédéral à trois espèces de chauves-souris, soit la chauve-souris nordique, la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'est :
 - a. Quel est l'avis du Ministère quant aux impacts potentiels du projet sur ces espèces?
 - b. Des mesures d'atténuation particulières devraient-elles être considérées?
4. Au sujet des suivis de mortalité des oiseaux et des chiroptères au cours de la période d'exploitation :
 - a. Quel est le seuil critique à partir duquel le Ministère considérerait la mortalité problématique et demanderait l'application de mesures particulières? De tels seuils existe-t-ils?
 - b. Quels types de mesures pourraient être demandés le cas échéant?

5. Pourriez-vous déposer un bilan à jour des suivis de mortalité des oiseaux observés dans les parcs éoliens du Québec? Le Ministère juge-t-il les taux de mortalité acceptables?

Vos réponses doivent être acheminées, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leurs mémoires. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 30 octobre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynnda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission